

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 ●**

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	1/04/2025
Date d'affichage de la convocation	1/04/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU et Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L2121-14 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025_04_06 approuvant le compte de gestion 2024 du budget principal de la Commune présenté par le comptable public,

Vu le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune,

Monsieur Fort rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif est un document de synthèse qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice. Il fait apparaître les résultats de cette exécution budgétaire.

En la circonstance, le compte administratif 2024 de la Commune fait apparaître :

- un solde excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 1 572 784,58 €
- un solde déficitaire de la section d'investissement à hauteur de 114 388,99 €
- un solde déficitaire des restes à réaliser 2024 à hauteur de 286 701 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat 2024	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat	Résultat N-1	Résultat cumulé
Fonctionnement	4 353 184,70	5 156 072,32	802 887,62	769 896,96	1 572 784,58
Investissement	1 644 829,30	1 301 962,26	-342 867,04	228 478,05	-114 388,99
Total					1 458 395,59

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
(A) Restes à réaliser 2024	1 266 682,00	979 981,00	-286 701,00
(B) Résultat d'investissement 2024			-114 388,99
(B) - (A)			-401 089,99

Ces chiffres sont conformes au compte de gestion 2024 présenté par le Comptable public.

Des extraits du compte administratif 2024 sont joints en annexes (vues d'ensemble, état de la dette).

Le compte administratif est consultable dans son intégralité en mairie.

La présente délibération a pour objet de constater la conformité entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 du budget principal de la Commune et d'approuver le compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

M. le Maire ayant quitté la salle du Conseil et sous la présidence de M. Jean-François JOBIT ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Constate la conformité entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 de la Commune.

ARTICLE 2 : Approuve le compte administratif 2024 de la Commune.

ARTICLE 3 : Constate, pour le budget de la Commune, les résultats de l'exécution budgétaire suivants :

- un solde excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 1 572 784,58 €
- un solde déficitaire de la section d'investissement à hauteur de 114 388,99 €
- un solde déficitaire des restes à réaliser 2024 à hauteur de 286 701 €

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

18 AVR. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250418-2025_04_06_2-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

